



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

**du Département de la formation, de la jeunesse et de
la culture**

Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
- Service des affaires culturelles (SERAC)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

2018 au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

École obligatoire

Dès janvier 2018, le département a poursuivi le projet de mise en place de l'éducation numérique commencé en 2017. Un plan d'action comprenant la formation des élèves, celle des enseignant-e-s et les actions pédagogiques, éducatives et administratives, a été présenté à la rentrée scolaire. En collaboration avec la Direction pédagogique, le Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO) participe également au projet en accompagnant les dix établissements pilotes depuis l'été 2018.

Le catalogue des mesures d'information pour la valorisation de la formation professionnelle est prévu d'être renforcé, notamment par l'organisation d'actions de sensibilisation pour l'ensemble des écoliers de toutes les filières. Afin de renforcer l'éveil de l'intérêt des jeunes pour le monde du travail dès la scolarité, des plates-formes régionales réunissent les acteurs de l'école obligatoire, de l'orientation professionnelle, des écoles professionnelles et des entreprises formatrices en soutien aux actions

d'approche du monde professionnel destinées aux écoliers.

Pour favoriser une meilleure compréhension du système scolaire vaudois par les parents d'élèves allophones, la Direction pédagogique a réalisé une traduction des dépliants d'information concernant la scolarité obligatoire dans les 9 langues maternelles les plus parlées au sein de la population scolaire issue de la migration.

L'année 2018 a aussi été marquée par la clôture du budget de l'EMPD visant à moderniser le système d'information de la DGEO visant, par exemple, à déployer un outil de gestion des présences, absences et retards des élèves de l'EO (PAREO) dans les 92 établissements du Canton dès la rentrée scolaire 2019.

Enseignement gymnasial

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Chef de service à la tête de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ainsi que par la création de l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG). Trois projets pilotes liés au développement de l'éducation numérique dans les établissements de formation postobligatoire ont été mis sur pied pour l'année scolaire 2018-2019. Dans le cadre des opérations de planification des établissements du secondaire II, la DGEP et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont approuvé, le 19 avril 2018, un rapport de planification des écoles professionnelles et des gymnases afin de correspondre au contexte de forte hausse démographique et à l'augmentation du nombre d'élèves s'inscrivant pour des raccordements au gymnase.

Formation professionnelle

L'organisation a été repensée pour que la structure des entités de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) coïncide davantage avec ses principales filières de formation. Ainsi, l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) a été créé. La volonté du développement de la formation professionnelle est également affirmée par la planification de constructions destinées aux apprenti·e·s et aux jeunes adultes en difficulté. 49 Vaudois·e·s se sont lancé·e·s avec passion dans les compétitions des SwissSkills (championnats des métiers) et 11 d'entre eux sont montés sur le podium en décrochant au total 12 médailles, un brillant succès qui démontre la qualité de la formation professionnelle vaudoise. Par ailleurs, la DGEP a participé à l'organisation des premières « Assises cantonales vaudoises de la formation continue ».

Enseignement supérieur

Parmi les objectifs du plan stratégique négocié avec la direction de l'UNIL, on peut relever la contribution à la transition numérique de la société et de l'économie vaudoises, l'évolution du campus

de Dorigny et de sa périphérie, le renforcement d'un pôle vaudois de référence dans les professions de la santé et un engagement poussé sur les questions de durabilité. Le plan stratégique de la Haute école pédagogique (HEP) Vaud met un accent particulier sur le renforcement du numérique dans la formation des enseignant·e·s, l'appui à la réalisation d'une école plus inclusive et le développement de la recherche et de l'innovation pédagogique. Une révision de la loi sur la haute école pédagogique (LHEP) portant principalement sur la création d'un fonds de réserve et d'innovation a été adoptée. Une nouvelle Directrice générale, Mme Noémie L. Robidas, a été désignée pour la gouvernance de la Haute Ecole de Musique (HEMU).

Soutiens et appuis à la formation

L'année 2018 a été notamment consacrée à l'élaboration du concept cantonal reflétant une vision à 360° des besoins de l'école (pédagogie spécialisée, encadrement socio-éducatif, migration et prévention). Ce projet d'envergure demandé par la Cheffe du département vise à accompagner l'entrée en vigueur de la Loi sur la pédagogie spécialisée à la rentrée scolaire 2019.

En parallèle, le Conseil d'État a décidé la création de l'Unité Migration Accueil (UMA) au sein du de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP). Appelée à se déployer en cours d'année 2019, cette unité s'est d'ores et déjà activement impliquée dans les travaux conduits par le DEIS dans le cadre du projet «Agenda Intégration Suisse – AIS».

Enfin le Conseil d'État a décidé, en juillet, de permettre la contractualisation des assistant·e·s à l'intégration, en 2 phases. Ainsi ce sont près de 400 personnes qui sont au bénéfice d'un contrat dès le 1^{er} janvier 2019 pour permettre aux élèves en grande difficulté de poursuivre leur scolarité au sein de l'école régulière.

Jeunesse

Le Conseil d'État a accepté 26 recommandations énoncées dans le rapport de M. Claude Rouiller, s'est engagé à les mettre en œuvre et a décidé d'un plan d'action dans ce sens, afin de renforcer la capacité de protection de l'enfance dans le canton. Des mesures d'organisation ont été prises au sein du SPJ pour pallier les déficiences de coordination, d'information et d'implication de la hiérarchie dans la gestion des cas complexes, notamment par la création d'une Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection (CIEP). En 2018, le nombre total d'enfants suivis par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) a augmenté de 40% depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin) en 2005.

Culture

La réorganisation du Service des affaires culturelles (SERAC) a conduit à la décision de réunir le Musée

cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH) et le Musée monétaire cantonal (MMC), à partir du 1er janvier 2019. Les Site et musée romains d'Avenches se sont dotés d'une nouvelle direction en la personne de Denis Généquand. «COSMOS», une grande exposition mise sur pied par les quatre musées d'histoire et des sciences du Palais de Rumine, a permis de mettre en valeur les trésors de leurs collections (5 millions d'objets), tout en faisant liens et connections entre objets et domaines d'étude. Deux colloques d'envergure ont été organisés par les musées cantonaux. La revue «PatrimoineS» a choisi de marquer le bicentenaire du premier Musée cantonal en s'intéressant aux collections des musées cantonaux. Deux appels à projets sont lancés: «La culture, c'est classe! », qui a pour but d'encourager et de soutenir quatre projets culturels en milieu scolaire, ainsi qu'un autre auprès des éditeurs vaudois actifs dans le domaine de la création littéraire et intellectuelle vaudoise.

Secrétariat général (SG-DFJC)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Brochure de la rentrée scolaire 2018
- Renforcement du dispositif des recours scolaires
- AMOK: se préparer à une intrusion illicite
- Accès et parcours des jeunes au postobligatoire : analyse longitudinale
- Réorganisation du SG, gestion transversale et renforcement des compétences dans le numérique

Brochure de la rentrée scolaire 2018

Dès juillet 2017, durant les douze premiers mois placés sous la direction de sa nouvelle cheffe, Mme Cesla Amarelle, le DFJC a ouvert plusieurs chantiers touchant à l'école et à la formation. Pour la rentrée scolaire d'août 2018, dresser un état des lieux de ces actions prioritaires, certaines avançant vite, d'autres étant encore en phase de mûrissement, s'imposait. Ce fut l'objectif visé par la publication de la Brochure de la rentrée 2018. Ce document illustré, riche en informations et en chiffres, a donné un coup de projecteur sur les projets du département et les nouveautés marquantes de la rentrée scolaire.

Conçue et coordonnée au Secrétariat général par le Délégué départemental à la communication, la brochure est le résultat d'un travail transversal. Elle valorise les contributions des Directions générales de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), de l'Unité PSPS ou encore de la HEP. Ce document, fédérateur pour les services et acteurs de l'enseignement et de la formation dans tout le département, a été tiré à 1500 exemplaires, puis réimprimé pour répondre à un intérêt marqué. La brochure a été largement distribuée au sein du DFJC, mais aussi aux directions des établissements scolaires aux quatre coins du canton, aux institutions partenaires, aux députés intéressés, à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, et bien sûr à la presse.

Renforcement du dispositif des recours scolaires

Trois mesures ont été prises afin de renforcer le dispositif des recours scolaires. En premier lieu, les directions d'établissements ont été invitées à communiquer aux parents en amont les principes qui

fondent les décisions d'enclassement, ainsi que les éventuelles contraintes spécifiques à l'établissement. Après communication des décisions, les directions réservent un délai de dix jours ouvrables pour gérer d'éventuelles réactions et régler, si possible, des situations particulières. Le deuxième volet consiste pour les directions à prendre en compte dans le calendrier interne de leur établissement, les délais de dépôt des recours afin de fournir un dossier complet au Secrétariat général. Enfin, le troisième volet instaure dans les établissements de la scolarité obligatoire le principe d'une permanence estivale, à l'exception d'une période de fermeture complète des secrétariats la dernière semaine du mois de juillet et la première du mois d'août.

AMOK: se préparer à une intrusion illicite

L'entrée en vigueur du règlement relatif à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail (RSST) a donné lieu à la reprise des travaux orientés sur la problématique AMOK – individu dangereux, soit le cas d'intrusion illicite d'un individu armé dans un bâtiment scolaire (ou son périmètre).

L'expérience montrant que des vies sont préservées lorsque des recommandations de sécurité sont respectées et appliquées, un dispositif axé sur la diffusion de consignes à suivre en cas de menace avérée a ainsi été conçu.

Construit autour d'un film didactique réalisé en 2018 en collaboration avec la Police cantonale vaudoise, le dispositif a pour but d'aider la communauté scolaire à se préparer à un tel risque. De l'analyse de l'environnement, au choix d'évacuation ou de confinement, le film renforce par l'image la compréhension des bons comportements à adopter, tout en montrant les étapes décisives: alerter – se confiner – patienter – suivre les instructions de la police.

Accès et parcours des jeunes au postobligatoire : analyse longitudinale

Cette étude se focalise sur les parcours des jeunes en articulant formation obligatoire et postobligatoire, tout en mettant en lumière les spécificités des formations générales et professionnelles. La démarche est basée sur une exploitation approfondie des données du recensement scolaire vaudois avec un suivi jusqu'en 2016-17 de la volée complète de jeunes qui a accompli en 2010-11 la dernière année de la scolarité obligatoire. Cette durée de six années permet d'identifier les parcours de manière exhaustive en prenant en compte à la fois les réorientations et les redoublements. Les résultats montrent que si, pour une bonne proportion de jeunes, l'accès et les parcours dans la formation postobligatoire sont synonymes de réussite dans une durée variable, pour d'autres, à savoir ceux qui manifestent les plus faibles capacités scolaires et qui terminent l'école obligatoire dans les filières les moins exigeantes, le constat est moins positif et interroge certains aspects du fonctionnement du système de formation.

Réorganisation du SG, gestion transversale et renforcement des compétences dans le numérique

Éducation numérique, revalorisation professionnelle, concept de vision à 360° des besoins des élèves vaudois pour une intégration réussie, groupe de travail sur la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), ces grands projets mobilisent de nombreux acteurs et demandent surtout une approche transversale. Un fonctionnement avec des services qui collaborent, s'impliquent, se coordonnent avec l'appui du secrétariat général. C'est pour mener à bien ces missions, et bien d'autres encore, que le secrétariat général du DFJC s'est renforcé en profitant de deux postes vacants. Jérémie Leuthold est devenu à l'été 2018 le nouveau secrétaire général adjoint du DFJC, suite au départ à la retraite de son prédécesseur Thierry Hogan. Julien Schekter vient quant à lui de rejoindre le SG en tant que responsable de la communication alors que François Modoux, recruté en janvier 2018 à ce poste, est promu délégué aux affaires intercantionales et générales. Sacha Horovitz est enfin venu renforcer l'équipe en fin d'année en tant que spécialiste transition numérique et communication. Ensemble et grâce aussi aux recommandations de l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation) le SG s'est renforcé dans ses compétences, notamment numériques.

Groupes de prestations du SG-DFJC

21.1 Appui à la cheffe du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Médias
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, etc.)

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- Statistiques Vaud
- CEP

21.4 Finances

Gestion financière du département

- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques – URSP (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/unite-de-recherche-pour-le-pilotage-des-systemes-pedagogiques/>)

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (Statistiques)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

courriel: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)

pages internet: www.vd.ch/dfjc

(<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/>)

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/publications/>

(<https://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/publications/>)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sommaire des événements marquants et évolutions significatives

- Ouverture du chantier de l'éducation numérique
- Support informatique et éducation numérique
- Traduction des dépliants d'information aux parents concernant la scolarité obligatoire
- Valorisation de la formation professionnelle
- Outils de gestion des établissements scolaires

Ouverture du chantier de l'éducation numérique

Dès janvier 2018, le département a poursuivi le projet de mise en place de l'éducation numérique commencé en 2017.

Les différents formats d'échanges de Ludovia.ch du mois de mars ont notamment ouvert quelques perspectives pour un développement des usages du numérique en classe dans les prochaines années. La première édition de cette version d'université de printemps avait pour thème "Émanciper l'école et la société avec le numérique?"

Fin juin, le Conseil d'État a approuvé un crédit d'étude permettant d'amorcer les travaux afin de structurer le concept-cadre général qui fera à son tour l'objet d'une demande d'un crédit de financement sur l'année 2019 dans le cadre d'un exposé de motifs et projet de décret (EMPD).

Le plan d'action présenté à la rentrée scolaire s'articule sur trois axes:

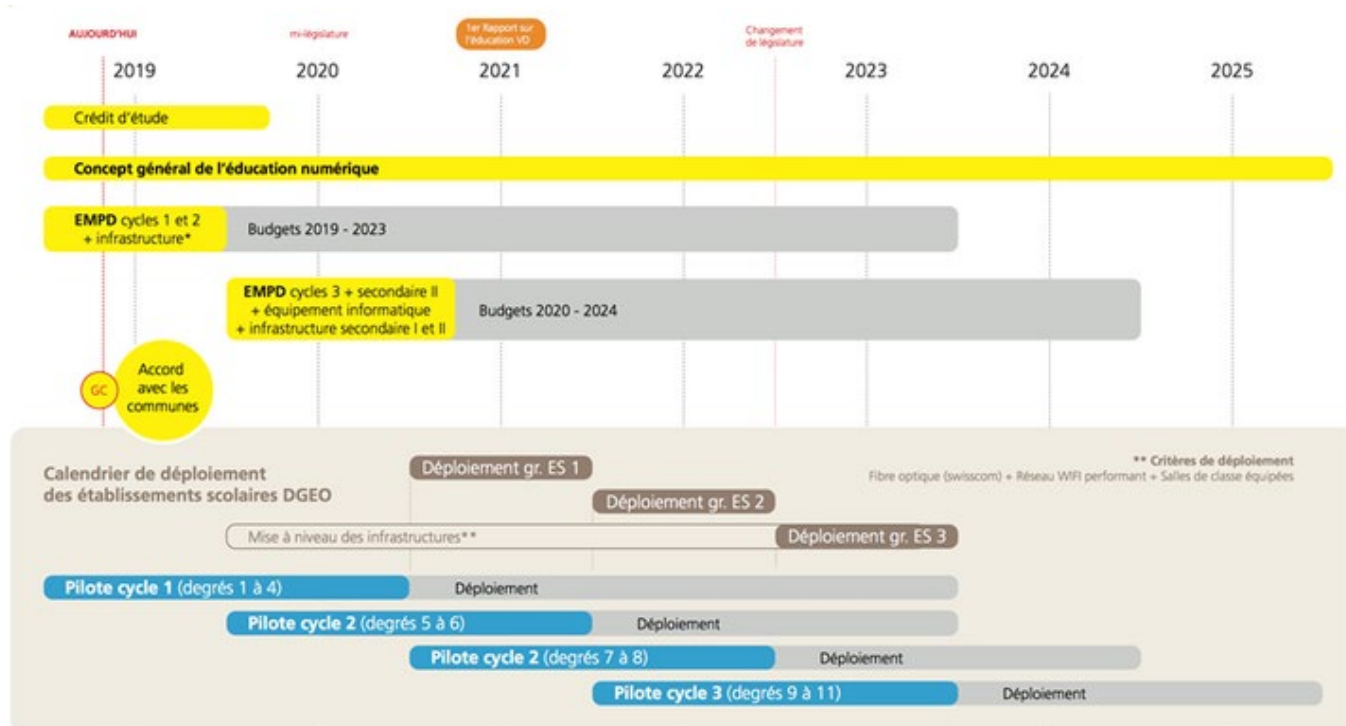
- la formation des élèves vers la maîtrise de trois piliers qui sont la science informatique, l'usage des outils numériques et l'éducation aux médias;
- la formation des enseignant-e-s de tous les degrés afin qu'elles/ils disposent des compétences requises pour assurer la formation des élèves dans un environnement en mutation numérique;
- les actions pédagogiques, éducatives et administratives adaptées aux supports numérisés et à l'accès aux connaissances dans une société numérisée.

Plus d'informations sur le communiqué de presse (<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquel/education-numerique-et-la-formation-professionnelle-au-coeur-de-la-rentree-scolaire-vaudoise-2018/>) publié le 21 août 2018.

Ce vaste chantier s'inscrit dans le programme de législature (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2017-2022/>) déposé par le Conseil d'État.

Si l'ensemble du Département de la formation et de la jeunesse est concerné, c'est notamment la DGEO avec la précieuse collaboration de la HEP, l'UNIL et l'EPFL qui a posé les premières pierres avec:

- la rédaction du référentiel éducation numérique du cycle 1 à 3 de la scolarité obligatoire;
- la phase pilote au cycle 1 dans les 10 établissements pilotes et la formation de quelque 350 enseignant-e-s;
- au sein des établissements pilotes, le soutien de la conduite des recherches-actions dans leur projet; l'expérimentation des séquences d'éducation numérique et les approches didactiques, des méthodes et des moyens d'enseignement, des équipements en matériel et en infrastructures;
- l'analyse des besoins de formation afin d'établir le dispositif général lors du déploiement.



Planning général de l'éducation numérique prévu pour les prochaines années

Support informatique et éducation numérique

En 2018, le Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO) a notamment effectué les missions suivantes :

- la gestion de 14'385 ordinateurs (sur 17'000) et d'env. 1'800 iPads ;

- le traitement de 6'000 cas (5'500 cas traités en 2017) ;
- la mise à jour continue des systèmes d'exploitation, en cours ;
- le développement et/ou amélioration de sites WEB (DGEO, BCU, établissements scolaires, portail pédagogique DP, portail technique CIPEO), en cours ;
- les diverses démarches pour la protection des données et le filtrage de contenu, en cours ;
- la mise en service de l'automatisation d'installation des ordinateurs pédagogiques et du kiosque applicatif pour les tablettes et les ordinateurs ;
- les études pour la gestion informatisée de tâches et de projets, de calendriers partagés et de communication interne, en cours.

Le CIPEO participe, en collaboration avec la Direction pédagogique, au projet « Education numérique » mené par le Secrétariat général du DFJC, en accompagnant les dix établissements pilotes depuis l'été 2018. Un état des lieux des infrastructures est en cours.

Traduction des dépliants d'information aux parents concernant la scolarité obligatoire

Pour favoriser la meilleure compréhension du système scolaire vaudois par les parents d'élèves allophones, la Direction pédagogique a réalisé une traduction des dépliants d'information concernant la scolarité obligatoire dans les 9 langues maternelles les plus parlées au sein de la population scolaire issue de la migration : Portugais, Albanais, Espagnol, Croate-serbe-bosniaque, Anglais, Italien, Allemand, Arabe et Turc. Il s'agit des 6 dépliants suivants:

- Présentation du Cycle 1;
- Présentation du Cycle 2;
- Présentation du Cycle 3;
- Options de compétences orientées métiers de la voie générale;
- Certification en fin de 11e année;
- Classes de rattachement.

Ce lot de 54 documents complémentaires, élaborés avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, a été publié sur Internet à l'occasion de la rentrée scolaire d'août 2018.

Ces nouveaux documents constituent un complément utile aux schémas mettant en comparaison les structures scolaires respectives du canton de Vaud et des pays de provenance ou de destination de certains élèves.

Accès:

- www.vd.ch/scolarite > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents (<https://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/parent-information-and-translated-documents-documents-traduits-dinformation-aux-parents/>)

- www.vd.ch/scolarité > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents > Schémas comparatifs par pays (<https://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/parent-information-and-translated-documents-documents-traduits-dinformation-aux-parents/schemas-comparatifs-par-pays/>)

Valorisation de la formation professionnelle

Les enjeux liés à la certification professionnelle des jeunes comme des adultes sont essentiels pour la société vaudoise. Tant au plan économique que du point de vue des équilibres sociétaux.

L'orientation en fin de scolarité voit d'importantes cohortes d'écoliers se diriger vers les formations de type scolaire, au détriment de la formation professionnelle et des entreprises formatrices. Le projet de valorisation de la formation professionnelle veut éveiller l'intérêt des jeunes pour le monde du travail dès la scolarité. A cette fin, le catalogue des mesures d'information est élargi notamment par l'organisation d'actions de sensibilisation pour l'ensemble des écoliers de toutes les filières. Des plateformes régionales réunissent les acteurs de l'école obligatoire, de l'orientation professionnelle, des écoles professionnelles et des entreprises formatrices en soutien aux actions d'approche du monde professionnel destinées aux écoliers.

Pour l'école obligatoire, un catalogue des mesures est réalisé, parmi lesquelles :

- Désigner des répondants en approche du monde professionnel, dans chaque établissement de la DGEO et apporter du soutien aux projets d'établissements et aux projets régionaux.
- stimuler les échanges de pratiques en approche du monde professionnel, entre établissements
- Proposer des périodes de projet de formation en Voie pré gymnasiale
- Informer les parents dès la 7e Harmos sur les possibilités de formation
- Organiser une journée de la formation professionnelle et de la transition (assises)
- Développer les possibilités de stages, de laboratoires interdisciplinaires
- Désigner des ambassadeurs de la formation professionnelle en mobilisant les lauréats des championnats des métiers.

Outils de gestion des établissements scolaires

L'année 2018 est marquée par la clôture du budget de l'EMPD visant à moderniser le système d'information de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Les projets ont été réalisés dans le respect du périmètre défini, du budget alloué et à la satisfaction des utilisateurs. L'outil de gestion des présences, absences et retards des élèves de l'EO (PAREO), dernière fonctionnalité décrite dans l'EMPD, est en phase de généralisation progressive dans les 92 établissements du Canton et sera totalement déployé à la rentrée scolaire 2019.

L'activité de l'équipe GIS-EO s'est concentrée sur:

- le support (1'560 incidents et demandes *Easyvista* traités) ;
- les formations des utilisateurs (44 formations organisées pour un total de 400 participants);
- l'intervention sur site et sur demande des directions d'établissement (environ 60 visites);
- la maintenance corrective et évolutive des applications existantes.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DGEO

Sécurité dans les établissements scolaires

Au plan de la sécurité générale de tous les usagers des bâtiments scolaires, la DGEO a renforcé dès 2016 la sécurité-incendie par des exercices d'évacuation annuels et obligatoires.

En 2018, la DGEO a participé à la mise en place de mesures contre les tireurs actifs (AMOK). Ces mesures prendront leur effet dans les établissements scolaires dès 2019.

Organisation des établissements scolaires

Les réorganisations territoriales conduites dans le canton en 2018 sont liées principalement à l'évolution démographique, confirmée sur le long terme par les prévisions officielles (augmentation globale de près de 1'000 élèves par an). Ainsi, à la rentrée scolaire 2018, un nouvel établissement primaire a été créé dans la région d'Echallens. Il s'agit de l'EP de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet. Auparavant, l'EP d'Echallens – Emile Gardaz accueillait plus de 1'650 élèves.

D'autres réorganisations futures seront liées à la fois aux effectifs grandissants et au transfert des degrés 7-8 du secondaire vers le primaire. Ainsi, l'EP de Cossonay et environs sera prochainement scindé en deux établissements primaires 1-8.

A fin 2018, les 92 établissements présentent les configurations suivantes :

- 17 établissements primaires (1-8);
- 13 établissements primaires (1-6);
- 39 établissements primaires et secondaires (1-11) ;
- 23 établissements secondaires, dont 11 qui comptent également les degrés 7 et 8.

Au plan de la sécurité générale des usagers des bâtiments scolaires, après avoir renforcé la sécurité-incendie par des exercices annuels et obligatoires dès 2016, la DOP participe à la mise en place de mesures contre les tireurs actifs (AMOK) depuis 2018. Ces mesures prendront leur effet dans les établissements dès 2019.

Groupes de prestations de la DGEO

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton:
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion:
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :

- Les écoles privées
- La scolarisation à domicile
- Les constructions scolaires
- Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT – Service du développement territorial, DGMR – Direction de la mobilité et des routes, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement:
 - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
 - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
 - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
 - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
 - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
 - La gestion administrative et financière

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - Service du développement territorial, DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
 - Les prestations directes des enseignants aux élèves
 - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction générale

Directeur général: M. Alain Bouquet

Adjoint au Directeur général: M. Sébastien Nater

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification: M. Giancarlo Valceschini

Directeur général adjoint des ressources humaines: M. Otto Bruder

Directrice générale adjointe de l'administration et des finances: Mme Christine Bossuat

Organigramme de la Direction générale

Coordonnées

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

Pages internet: www.vd.ch/scolarite

Écrire au service ([javascript:linkTo_UnCryptMailto\('qempxs.mrjs2hkisDzh2gl'\);](mailto:qempxs.mrjs2hkisDzh2gl@vd.ch))

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Réorganisation de la DGEP
- Planification des écoles professionnelles et des gymnases
- Premiers pas dans le développement de la nouvelle gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP)
- SwissSkills: huit jeunes vaudois·e·s nommé·e·s ambassadrices et ambassadeurs de la formation professionnelle
- Les assises de la formation continue: création d'un plan d'actions cantonal
- Lancement de trois projets d'éducation numérique dans des écoles de la formation postobligatoire

Réorganisation de la DGEP

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée, dès le mois de mars, d'un nouveau Chef de service à la tête de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) en la personne de M. Lionel Eperon. Dans la foulée, il a procédé à une réorganisation des structures de la DGEP dans un souci de cohérence et de meilleure lisibilité de ses principales missions. Afin de désenchevêtrer les tâches, l'organisation de la DGEP a été repensée pour que la structure des entités du service coïncide davantage avec ses principales filières de formation. Ainsi, deux nouveaux offices ont été créés: l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) et l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG). La thématique de la transition et les missions qui lui sont rattachées ont été regroupées au sein d'une unité éponyme (Unité de la transition / UDT). Cette réorganisation a conduit à la disparition des anciennes Division de l'apprentissage (DAP) et Division intercantonale et de la transition (DIT). Parallèlement, la Division planification et supports (DPS) a vu son rôle de pilotage administratif et financier renforcé par le rattachement en son sein de l'ensemble des tâches d'Etat-major du service. Ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1er septembre 2018, a pour objectif de donner une visibilité accrue au pilotage des politiques publiques phares de la DGEP: le renforcement et la promotion de la formation professionnelle, la consolidation de la formation gymnasiale et l'évolution de l'Ecole de la transition (EdT). La participation vaudoise aux processus de décision de la politique intercantonale et

fédérale dans le domaine de la formation professionnelle est appelée à se renforcer.

Planification des écoles professionnelles et des gymnases

Dans le cadre des opérations de planification des établissements du secondaire II, la DGEP et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), anciennement le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), ont approuvé, le 19 avril 2018, un rapport de planification des écoles professionnelles et des gymnases. La volonté affirmée du Conseil d'Etat par son programme de législature et de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de développer la formation professionnelle s'exprime notamment dans la planification à moyen terme des constructions, destinées non seulement aux apprenti·e·s mais également aux jeunes adultes en difficulté. Le rapport de planification détaille les étapes de la réalisation de trois bâtiments pour mettre en œuvre l'objectif numéro un du programme de législature 2017-2022. Dans un contexte de forte hausse démographique et d'une augmentation du nombre d'élèves s'inscrivant pour des raccordements au gymnase, ce rapport prend également en compte les constructions nécessaires à cet ordre d'enseignement pour les 10 prochaines années. Les tableaux présentant les conséquences de l'évolution démographique sont mis à jour annuellement en lien étroit avec Statistique Vaud, et confirmés après analyse, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Le suivi régulier de l'avancement des projets est assuré par un comité de pilotage réunissant la DGEP et la DGIP ainsi que les commissions de projets relatives à chaque objet.

Premiers pas dans le développement de la nouvelle gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP)

Le Grand Conseil a adopté le 31 mai 2017 un décret de financement de 11'798'500 francs visant à la création d'un nouveau système d'information pour la formation professionnelle qui répondra à l'évolution du cadre légal fédéral et assurera une meilleure coordination entre les partenaires de la formation et les jeunes. Un tel chantier s'avérant à la fois vaste et complexe, il a été décidé qu'une mise en production des fonctions principales de la nouvelle plateforme serait initiée dans un premier temps auprès de trois établissements pilotes (EPSIC, EPCA et ERACOM). En 2018, l'équipe de projet (composée de représentants de la DGEP, de la Direction des systèmes d'information (DSI) et du mandataire externe) a précisé le mode de conduite et a défini 104 fonctionnalités-cibles dans le cahier des charges dont 23 ont été validées et 24 sont en cours de validation avec une mise en production prévue pour le printemps 2019. Ceci doit permettre l'utilisation de la solution par les écoles pilotes dès la rentrée scolaire prochaine. Les fonctionnalités restantes seront développées entre l'automne 2019 et le printemps 2020, selon le calendrier arrêté par l'équipe de projet.

SwissSkills: huit jeunes vaudois·e·s nommé·e·s ambassadrices et ambassadeurs de la formation professionnelle

Moment fort de la formation professionnelle suisse, les SwissSkills (championnats des métiers) se sont déroulés en septembre à Berne. 49 Vaudois·e·s se sont lancé·e·s avec passion dans les compétitions et 11 d'entre eux sont montés sur le podium en décrochant au total 12 médailles d'or, d'argent et de bronze. Ce brillant succès démontre la qualité de la formation professionnelle vaudoise qui propose aux jeunes un vrai tremplin pour l'avenir. Encourager l'accès à la formation professionnelle et renforcer son image figurent au premier rang des objectifs du Conseil d'Etat pour la législature en cours. L'une des premières actions promotionnelles lancées a été de nommer huit des lauréat·e·s des championnats des métiers en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs de la formation professionnelle. Ces jeunes ont ainsi accepté de partager, dès 2019, leurs expériences et leurs motivations avec des élèves en fin de scolarité obligatoire.

Les assises de la formation continue: création d'un plan d'actions cantonal

La DGEP a organisé, avec les autres services de l'Etat concernés, les premières « Assises cantonales vaudoises de la formation continue » afin de réunir l'ensemble des acteurs de la formation continue du canton. Cette journée a permis de préciser les besoins des publics-cibles et de définir les principaux axes de la formation continue vaudoise afin de proposer un plan d'actions cantonal pour la suite de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la formation continue. Les travaux avancent selon le calendrier fixé dans la convention signée avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en 2017. Ainsi, en prévision des « Assises » la DGEP a établi un inventaire des actions de formation continue réalisées dans le Canton en 2017 et en lien avec la consolidation des compétences de base. Cela a été l'occasion de créer des synergies entre les différents services de l'Etat concernés par la formation non formelle au niveau du calcul élémentaire, du français et de l'usage des technologies de l'information.

Lancement de trois projets d'éducation numérique dans des écoles de la formation postobligatoire

Trois projets pilotes liés au développement de l'éducation numérique dans les établissements de formation postobligatoire ont été mis sur pied pour l'année scolaire 2018-2019. Le premier projet, mis en place à l'Ecole professionnelle du Chablais, Aigle (EPCA), vise à lutter contre le cyber-harcèlement. Le deuxième, quant à lui, prépare les candidat·e·s à l'admission en maturité professionnelle via des modules d'enseignement informatiques au Centre professionnel du Nord Vaudois (CPNV). Enfin au

Gymnase de Morges, les élèves de l'option sociopédagogique de l'Ecole de culture générale, futur·e·s enseignant·e·s au Cycle 1 de l'école obligatoire, ont bénéficié d'une initiation à des activités numériques. Ces projets pilotes seront évalués par leurs utilisatrices et leurs utilisateurs ainsi que la DGEP au 1^{er} semestre 2019. En fonction de leur succès, ils pourront ensuite être appliqués dans d'autres établissements de la formation postobligatoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DGEP

Sommaire des projets 18 de Direction générale de l'enseignement postobligatoire

- Réforme de l'École de la transition (EdT)
- Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI)
- Davantage de places d'apprentissage dans le canton
- La maturité bilingue français-anglais se réforme
- Lancement de la maturité spécialisée communication et information
- Certification qualité des gymnases vaudois
- Mise en place d'un système de contrôle financier interne

Réforme de l'École de la transition (EdT)

En novembre 2018, la DGEP – sur mandat de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) – a initié une réforme partielle des structures et des missions de l'EdT qui concerne les classes d'accueil (migrant·e·s primo-arrivant·e·s) ainsi que les classes SAS (Secteur appui en orientation et soutien scolaire). Deux groupes de travail avec des représentant·e·s du terrain ont été constitués afin de trouver les meilleures réponses concrètes pour l'avenir de ces structures. Le premier se penchera sur la certification des jeunes allophones passant par les classes d'accueil, puisque celles-ci seront détachées de l'EdT dès la rentrée d'août 2020. Le second groupe réfléchira aux moyens qui pourraient être mis en place pour renforcer le volet pratique dans le cursus actuel des jeunes dans les classes SAS et augmenter ainsi le taux de leur insertion en formation professionnelle initiale.

Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI)

En août 2018, la DGEP a lancé un nouveau programme en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes migrant·e·s, la PAI, destinée aux personnes allophones qui ont trouvé une place

d'apprentissage (AFP ou CFC). Ce programme leur permet de consolider leurs connaissances du français et d'acquérir, par le biais de modules, des compétences utiles à l'exercice de leur métier. Au terme de cette première année, elles ou ils poursuivent leur apprentissage comme les autres. Cette prolongation d'une année est possible pour tous les métiers. Prévu pour quatre ans, le programme concerne actuellement 74 apprenti·e·s.

Davantage de places d'apprentissage dans le canton

Le développement du nombre de places d'apprentissage est une action phare de l'actuel programme de législation du Conseil d'Etat. En 2018, de nombreuses places d'apprentissage ont pu être créées grâce à de nouveaux programmes :

- 74 places de prolongation d'apprentissage pour l'intégration ont permis à des personnes issues de la migration de débiter leur formation
- Grâce à 38 places en formation professionnelle mixte, des jeunes inscrits à l'Ecole de la transition ou au bénéfice du revenu d'insertion ont pu débiter l'une des quatre formations proposées : aide en soins et accompagnement AFP, assistant·e de bureau AFP ou menuisier/menuisière CFC (ébénisterie ou menuiserie)
- 25 places ont pu être offertes sous le système de réseaux d'entreprises formatrices, un concept qui permet à plusieurs entreprises qui n'auraient pas pu former seules, de mutualiser leurs ressources pour former un·e apprenti·e. Six réseaux sont actifs aujourd'hui et plus de 60 places d'apprentissage dans ce système sont déjà prévues pour 2019, confirmant ainsi la dynamique insufflée

Parallèlement, d'autres modèles sont en phase d'expérimentation, tels que les « équipes junior » (aussi appelées « Junior Teams »). Composées de six à huit apprenti·e·s, elles sont conduites par une formatrice-coach ou un formateur-coach, entièrement dédié·e à leur formation. Deux équipes sont actuellement en activité, totalisant une quinzaine de places offertes en 2018. Enfin le DFJC et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont reçu le mandat de créer un groupe de travail interdépartemental qui aura pour objectif de créer quelque 250 places d'apprentissage supplémentaires dans le secteur santé-social.

La maturité bilingue français-anglais se réforme

Au terme d'une phase pilote de quatre ans, la DGEP a procédé à un recadrage du format de la maturité bilingue français-anglais permettant à la fois d'améliorer la qualité de la formation proposée et de diminuer les risques potentiellement encourus par les élèves. Pour assurer la meilleure compatibilité possible entre les plans d'études vaudois et ceux des écoles partenaires à l'étranger, les destinations proposées ont été limitées à la Grande-Bretagne. Cela permet aussi de réduire la distance géographique entre les élèves, leurs parents et les organismes en charge de la formation. Le nombre de places proposées par les écoles partenaires britanniques étant limité, le nombre de candidat·e·s a

été revu à la baisse.

Lancement de la maturité spécialisée communication et information

Dans un monde multimédiatisé, où les domaines de la communication et des réseaux d'information se sont incroyablement développés ces dernières années, une nouvelle maturité spécialisée orientation communication et information a été proposée, dès la rentrée 2018, aux détentrices et aux détenteurs d'un certificat de culture générale. Cette voie de formation répond donc à de nouveaux besoins, tout en offrant de véritables opportunités et une employabilité accrue sur le marché du travail. Ce cursus débouchera sur un certificat de maturité spécialisée du domaine communication et information. Il est le fruit d'une étroite collaboration entre la DGEP, les écoles de culture générale et les quatre partenaires : la Haute école de gestion Genève (HEG-GE), la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), l'Ecole romande d'arts et de communication (ERACOM) et la Haute école de gestion & tourisme.

Certification qualité des gymnases vaudois

En 2018, la DGEP a lancé une démarche visant à mettre en œuvre un système qualité adapté aux besoins de chaque établissement du Secondaire II (écoles professionnelles et gymnases) tout en atteignant le niveau d'exigence d'une norme suisse, reconnue pour les écoles d'enseignement général et professionnel. L'objectif est que les 11 gymnases vaudois obtiennent le « Quality School Certificate (QSC) » à l'horizon 2023. L'obtention de ces certificats sera à la fois une reconnaissance externe de la qualité des prestations dispensées dans chaque établissement de la DGEP et une preuve tangible que les exigences légales, relatives au développement de la qualité dans la formation, sont satisfaites.

Mise en place d'un système de contrôle financier interne

Au cours de l'année 2018, la DGEP a démarré la mise en place d'un Système de contrôle interne (SCI) avec pour objectif de répondre aux exigences de la norme NAS 890. Ce processus, supervisé par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), permettra l'implémentation du SCI en deux étapes. La première, franchie en 2018, consistait à évaluer l'environnement des contrôles financiers existants. La seconde, initiée en 2018 et qui a pour objectif de s'achever en 2019, consiste à rédiger les contrôles financiers existants et à mettre en place les contrôles manquants.

Groupes de prestations de la DGEP

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative et financière ainsi que la planification de l'enseignement secondaire supérieur (secondaire II). Elle est notamment en charge du développement et de la mise en œuvre reconnue et coordonnée de l'offre de formation postobligatoire, de la surveillance de la formation professionnelle, de l'organisation et de la certification des procédures de qualification. Pour ce faire, la DGEP collabore avec la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail ou de l'enseignement et informe le public. Elle dispose à cet effet de quatre divisions et de six unités transversales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves et apprenti-e-s;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
- Services transversaux de l'Administration cantonale;
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP), Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
- Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
- Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc;
- Autres cantons

23.1 Gymnases

Descriptif

- Formation des gymnasien-ne-s en école de maturité, en école de culture générale, en école de commerce ainsi qu'aux maturités professionnelles orientation économie et services type « économie » et orientation santé et social, aux maturités spécialisées, aux certificats d'examen complémentaire pour l'admission aux Hautes écoles universitaires (« Passerelle Dubs ») ;
- coordination intercantonale pour les Gymnases de Chamblandes, Auguste Piccard, de Beaulieu, de Nyon, du Bugnon, d'Yverdon, de La Cité, de Burier, de Renens-CEOL, intercantonal de la Broye.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs/trices;
- Maîtres;
- Elèves et apprenti-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-e-s;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

23.2 Formation professionnelle

Direction générale, écoles professionnelles ou des métiers, écoles supérieures

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel initial, en maturité professionnelle, et supérieur (ES), des projets pédagogiques, de perfectionnement professionnel et de certification professionnelle des adultes;
- Reconnaissance de l'offre de formation aux niveaux fédéral et cantonal ;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves et apprenti-e-s;
- Directeurs/trices;
- Enseignant-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-es;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

23.3 Mesures de préparation à la formation professionnelle initiale

Direction générale, École de la transition, écoles professionnelles ou des métiers

Descriptif

- Préparation à la formation professionnelle initiale permettant aux bénéficiaires d'augmenter leurs chances sur le marché des places d'apprentissage. Elles ont notamment pour objectifs de combler les lacunes scolaires, de concrétiser le choix d'une profession ou de préparer à l'entrée dans une formation professionnelle spécifique;
- Offres de préapprentissage;
- Offres de formation de l'École de la transition;
- Offres de formation pour l'accueil de jeunes migrants.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves, jeunes issus de la migration;
- Entreprises;
- Divers services publics dans les domaines du social, de la formation et de l'immigration;
- Associations subventionnées ;
- Enseignant-e-s – réseaux de prévention.

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

- Lionel Eperon, directeur général
- François Chapuis, directeur général adjoint

Contact

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél: +41 21 316 63 04

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dgep/ (<https://www.vd.ch/dgep/>)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Evénements marquants et évolutions significatives à la DGES

Plan Stratégique 2017-2022 de l'UNIL

Négocié avec la Direction de l'UNIL, le plan stratégique présente les axes stratégiques de la politique cantonale en faveur de l'Université, en cohérence avec le programme de législature. Parmi les objectifs du plan, on peut relever la contribution à la transition numérique de la société et de l'économie vaudoises, l'évolution du campus de Dorigny et de sa périphérie, le renforcement d'un pôle vaudois de référence dans les professions de la santé et un engagement poussé sur les questions de durabilité. L'exposé des motifs et projet de décret portant sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'UNIL a été adopté par le Conseil d'État le 16 mai 2018.

Plan Stratégique 2017-2022 de la HEP Vaud

Le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation de qualité des enseignant·e·s dont le canton aura besoin ces prochaines années. Un accent particulier est mis sur le renforcement du numérique dans la formation des enseignant·e·s, l'appui à la réalisation d'une école plus inclusive et le développement de la recherche et de l'innovation pédagogique. Le Plan Stratégique 2017-2022 de la HEP a été adopté par le Conseil d'État le 4 juillet 2018.

Cadre légal de la HEP Vaud

Une révision de la loi sur la haute école pédagogique (LHEP) a été adoptée par le Grand Conseil le 1^{er} mai 2018. La révision porte principalement sur la création d'un fonds de réserve et d'innovation destiné à donner une marge de manœuvre financière à la Haute école pédagogique (HEP) Vaud, qui a atteint une maturité certaine dans l'exercice de son autonomie.

Directions des hautes écoles

Suite à la crise de gouvernance de la **Haute Ecole de Musique (HEMU)**, une nouvelle Directrice générale, Mme Noémie L. Robidas, a été désignée et prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2019. La DGES a

été fortement impliquée dans le soutien à la direction ad intérim et dans la procédure de sélection de la nouvelle directrice.

Par ailleurs, les mandats de Mme Catherine Hirsch, directrice de la HEIG-VD et de M. Alexis Georgacopoulos, directeur de l'ECAL, qui arrivent à terme le 31 janvier 2019, ont été reconduits par le Conseil d'État le 4 octobre 2018, pour une durée de 5 ans.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DGES

Infrastructures

L'avant-projet du nouveau bâtiment des **Sciences de la vie** sur le campus de Dorigny a été finalisé au printemps 2018. La mise en service du bâtiment est prévue pour le mois d'août 2024.

Le **Campus Santé** sera mis en service à la rentrée 2023. Les travaux relatifs à l'élaboration du cahier de projet pour les bâtiments pour la Haute école de santé Vaud (HESAV), pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) ainsi que pour les logements pour étudiants se sont poursuivis courant 2018.

Sur le **Campus de Dorigny**, le bâtiment **Synathlon** a été inauguré le 27 avril 2018. Le gros-œuvre du bâtiment «**Vortex**» s'est quant à lui terminé en octobre 2018. Le bâtiment accueillera les athlètes des JOJ 2020, puis offrira des chambres pour étudiants et hôtes académiques ainsi qu'un restaurant dès la rentrée 2020.

Sur le site de la **HEP**, la rénovation du bâtiment emblématique de l'aula des Cèdre s'est poursuivie en 2018; la mise en service est prévue pour janvier 2019. En outre, avec l'appui de la DGES, la HEP a pu obtenir des locaux supplémentaires pour faire face à ses besoins urgents en surface d'enseignement. Le bail a été signé en septembre 2018 et les locaux seront prêts au printemps 2019.

L'inauguration d'espaces modernisés pour le campus de la **HEIG-VD** s'est tenue le 23 novembre 2018.

International et innovation

Lancé en 2007, le programme des universités d'été placé sous la responsabilité de la DGES a permis cette année de faire bénéficier 600 étudiants de 40 programmes différents. En outre, la DGES a poursuivi sa collaboration avec MassChallenge ainsi que Genilem afin de sensibiliser les acteurs des Hautes écoles à l'innovation et à l'entreprenariat.

Intercantonal

Au sein de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), la DGES a suivi de nombreux dossiers afin de défendre les intérêts du Canton dans la coordination des hautes écoles de l'espace suisse de la formation. Dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la DGES a notamment élaboré le projet de réponse du DFJC à la consultation sur le projet de

révision des règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement. Elle a également préparé la réponse adoptée par le Conseil d'État le 17 janvier 2018 dans le cadre de la consultation sur la révision totale de l'accord intercantonal universitaire (AIU).

Groupes de prestations de la DGES

25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service: direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des hautes écoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'État
- Hautes écoles vaudoises de type HES, HES-SO, HEP, Université et autres institutions
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération

25.1 Affaires universitaires

Direction générale, Direction générale adjointe, Unité Organisation-Planification-Logistique

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Présidence du Comité de Pilotage permanent des constructions universitaires
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)

- Support à la cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre du comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- État de Vaud
- Université, communauté universitaire
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération
- Étudiants

25.2 Haute école vaudoise de type HES

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles, Unité Organisation-Planification-Logistique

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des hautes écoles vaudoises de type HES
- Surveillance des écoles sous conventions (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à la cheffe du Département, membre du Comité gouvernemental de la HES-SO et Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.3 Haute école pédagogique

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP

Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle

- Support à la cheffe du Département, membre du Comité Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- HEP Vaud
- Étudiants
- Formateurs
- École vaudoise
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)
- Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

25.4 Autres institutions

Direction générale

Descriptif

- Participation à la gestion de Cineforum
- Participation à la gestion de la Fondation «Les ateliers de la Ville de Renens»
- Participation à la gestion de l'association Innovaud
- Participation à la gestion du Comité directeur de l'Association ThinkSport
Représentation du Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME)
- Participation à la gestion de la Fondation de l'École hôtelière de Lausanne
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard Schmid
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour étudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- Secrétariat de la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes écoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- Étudiants

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél. : 021 316 94 95

E-mail : info.dges@vd.ch

Site Internet : www.vd.ch/dges/ (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-superieur-dges/>)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Réorganisation du Service des affaires culturelles
- Fusion des Musée d'archéologie et d'histoire et Musée monétaire cantonaux
- Nouvelle direction pour les Site et musée romains d'Avenches
- COSMOS, exposition commune au Palais de Rumine
- Deux colloques d'envergure organisés par les musées cantonaux
- Collections cantonales vaudoises: 3e numéro de la revue «PatrimoineS»
- Sensibilisation à la culture: nouvel appel à projets «La culture, c'est classe!»
- Littérature: appel à projets auprès des maisons d'édition vaudoises

Réorganisation du Service des affaires culturelles

En collaboration avec l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA), la direction du service s'est réorganisée afin de renforcer ses capacités de pilotage et de clarifier ses domaines de compétences en distinguant plus clairement les prestations des fonctions stratégiques et transversales.

Le nouvel organigramme

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/serac/fichiers_pdf/Organigramme_SERAC_2018.12.18.pdf) rend plus visible l'ensemble de ses politiques publiques orientées tant vers les acteurs culturels que vers la population avec, d'une part, l'encouragement à la culture, avec le soutien à la création artistique et l'accès à la culture, et d'autre part les institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles rattachées au Service des affaires culturelles (SERAC).

En clarifiant le fonctionnement du service, cette réorganisation met en œuvre une nouvelle dynamique lui permettant d'être à la fois plus efficace et plus agile face aux défis soulevés par la richesse et la vivacité culturelles de notre Canton.

Fusion des Musée d'archéologie et d'histoire et Musée

monétaire cantonaux

La réorganisation du service a également conduit à la décision de réunir deux des institutions patrimoniales rattachées au Service des affaires culturelles : le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH) et le Musée monétaire cantonal (MMC), à partir du 1er janvier 2019. En effet, les collaborations et mutualisations se sont intensifiées ces dernières années, conduisant à l'évidence qu'une mise en commun conduirait à une meilleure efficacité administrative et scientifique.

En réunissant les patrimoines archéologique, historique, ethnographique et numismatique, ce nouveau MCAH constituera un pôle fort au sein du Palais de Rumine. Avec un budget de 2.7 millions intégrant une structure de 13.45 ETP - dont la part du MMC reste réservée à la numismatique qui garde une place de choix dans la nouvelle organisation - il disposera d'une taille critique lui permettant d'accroître son impact auprès du public et de mieux se positionner dans le paysage muséal suisse.

Nouvelle direction pour les Site et musée romains d'Avenches

Denis Généquand a été nommé pour prendre la succession de Marie-France Meylan Krause à la direction des Site et musée romains d'Avenches. Il entrera en fonction le 1^{er} avril 2019. Sa vaste expérience dans le domaine de l'archéologie, tant sur le terrain que du point de vue administratif et académique, a convaincu le comité de recrutement.

Cet archéologue a soutenu sa thèse au sein des universités de Lausanne et de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et a dirigé de nombreuses fouilles en Suisse romande et à l'étranger.

Actuellement responsable de l'époque gallo-romaine au service cantonal genevois d'archéologie et chargé de cours à l'Université de Genève, il bénéficie d'un ancrage fort en Suisse romande, ainsi que d'un vaste réseau au niveau international.

COSMOS, exposition commune au Palais de Rumine

Les Musées cantonaux ont fêté leurs 200 ans. À cette occasion, une grande exposition mise sur pied par les quatre musées d'histoire et des sciences du Palais de Rumine a permis de mettre en valeur les trésors de leurs collections (5 millions d'objets), tout en faisant liens et connections entre objets et domaines d'étude.

COSMOS (<http://www.palaisderumine.ch/expositions/exposition-cosmos/>) s'est déployée dans l'entier du Palais de Rumine, jouant avec son architecture par le biais d'une scénographie surprenante, cheminant à travers 12 mondes : Merveilles, Architectures, Enfer, Beauté, Jardin du Monde, ... Le public était au rendez-vous puisque l'exposition a accueilli, de mai 2018 à début janvier 2019, plus de 37'000 visiteurs, 220 activités de médiation culturelle, dont 109 visites guidées et 63 visites pour les scolaires.

Deux colloques d'envergure organisés par les musées cantonaux

Le musée au défi. Quels rôles pour l'innovation numérique ?

Anticipant l'ouverture des nouveaux Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a), Musée de l'Elysée (musée cantonal de la photographie) et mudac (musée de design et d'arts appliqués contemporains), réunis sous l'appellation de PLATEFORME 10, ce colloque international avait pour ambition de se pencher sur les rôles et les missions de l'innovation numérique dans les musées d'aujourd'hui en explorant les expériences les plus récentes et en proposant un regard prospectif selon trois axes : la conservation, l'exposition et la transmission.

Quel avenir pour les musées encyclopédiques en Suisse romande ?

Les 14 et 15 novembre 2018, les musées du Palais de Rumine ont organisé un colloque international sur le thème des musées encyclopédiques. Il constituait le dernier grand rendez-vous de l'année du bicentenaire du Musée cantonal (1818-2018), fêté avec l'exposition COSMOS. Par ce biais, les musées ont souhaité questionner leur futur à l'aune de leur histoire. Une table-ronde sur la notion de musée encyclopédique et le rôle aujourd'hui de ces institutions nées au Siècle des Lumières, clôturait l'événement.

Ce colloque a rappelé que l'universalité des musées ne réside pas tellement dans le fait qu'ils couvrent tous les champs de l'art, des sciences et de l'histoire, mais qu'ils attirent un large public de toutes origines et abordent avec lui des questions universelles.

Collections cantonales vaudoises: 3e numéro de la revue «PatrimoineS»

La revue *PatrimoineS* a choisi de marquer le bicentenaire du premier Musée cantonal en s'intéressant aux collections des musées cantonaux. C'est en effet souvent suite à leur legs à l'Académie de Lausanne ou à l'État de Vaud que la création d'un musée s'est imposée. Une fois prises en charge par l'institution, les collections sont certes conservées, mais également étudiées, documentées, mises en valeur, données à voir et expliquées. Elles sont une passionnante entrée dans le monde et l'histoire des musées.

PatrimoineS. Collections cantonales vaudoises (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-des-affaires-culturelles-serac/revue-patrimoines-collections-cantonales>)

vaudoises/) invite à plonger dans la richesse des collections vaudoises. Au fil de parutions annuelles, cette revue tisse des liens entre les collections des musées, montre leur cohérence, leur complémentarité et leur actualité.

Sensibilisation à la culture: nouvel appel à projets «La culture, c'est classe!»

Le nouvel appel à projets *La culture, c'est classe !* (<https://www.vd.ch/themes/culture/culture-ecole/la-culture-cest-classe/>) a pour but d'encourager et de soutenir quatre projets culturels en milieu scolaire, co-crésés et réalisés par des enseignant.e.s de la 1^e à la 11^e HARMOS et des artistes (comédien, auteur, plasticien, musicien, danseur, etc.). Un projet du Service des affaires culturelles, avec la collaboration de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et la Haute école pédagogique (HEP).

Les projets retenus visent à sensibiliser et confronter les élèves à des thématiques culturelles et artistiques avec l'intervention régulière d'artistes en milieu scolaire, et s'appuient sur les capacités transversales du Plan d'études romand.

Littérature: appel à projets auprès des maisons d'édition vaudoises

Suite à une première expérience fructueuse menée de 2016 à 2018, le Service des affaires culturelles a lancé, fin 2018, un nouvel appel à projets auprès des éditeurs vaudois actifs dans le domaine de la création littéraire et intellectuelle vaudoise (œuvres d'imagination et essais).

Un accent particulier devra être porté par les éditeurs sur le passage au numérique, à la diffusion de leurs ouvrages en Suisse et à l'étranger, à la médiation culturelle et à la rémunération des auteurs.

Les dossiers seront traités par un jury qui sélectionnera quatre à six maisons d'édition pour lesquelles seront conclues des conventions de subventionnement sur trois ans, de 2019 à 2021. Les communes-sièges de ces éditeurs pourraient être associées aux conventions, si elles le souhaitent.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 au SERAC

- Plateforme 10
- Accessibilité numérique des collections cantonales
- Soutien à des projets régionaux et supra-régionaux
- Loi sur les écoles de musique

Plateforme 10

Enrichissement des collections

Dans le cadre de la loi sur la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations (LDSD) qui permet de s'acquitter de l'impôt au moyen de biens culturels d'importance majeure pour le Canton, le Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a) a eu le privilège d'examiner l'ensemble de la collection de Jean-Claude Givel, chirurgien réputé décédé en 2015. Il a sélectionné des oeuvres d'intérêt patrimonial majeur : une nature morte de Giovanni Giacometti, deux peintures au doigt de Louis Soutter et trois tableaux de Félix Vallotton réalisés entre 1900 et 1902.

Balthus unfinished

En préfiguration de son déménagement, le mcb-a a investi le chantier du futur musée avec une première exposition exceptionnelle au concept inédit : des œuvres inachevées, dans un bâtiment lui-même en cours de construction. Cette présentation d'œuvres que Balthus (Balthazar Klossowski de Rola) n'avait pas terminées à son décès en 2001 et qui ont été préservées dans son atelier à Rossinière a été scénographiée par le célèbre metteur en scène américain Robert Wilson. Ce sont ainsi deux artistes de renommée internationale qui ont investi les futurs dépôts au sous-sol du musée, offrant une expérience immersive unique à 4500 visiteurs durant 10 jours en août 2018, avant même l'ouverture officielle du musée en 2019.

Avancement du projet

La première pierre du bâtiment «Un musée, deux musées», le nouvel édifice qui abritera le Musée de

L'Elysée et le mudac, a été posée vendredi 5 octobre devant plus de 500 personnes. De nombreux représentants des milieux politiques et culturels, ainsi que les mécènes et partenaires étaient présents pour cette cérémonie. Cet événement marque également le lancement de la deuxième étape de PLATEFORME 10.

Accessibilité numérique des collections cantonales

En complément de leur politique d'inventorisation, les institutions rattachées au Service des affaires culturelles mettent en œuvre une politique de numérisation de leurs collections, afin de les rendre accessibles aux chercheurs et à la population.

C'est ainsi que les 120'000 spécimens de l'herbier cantonal, la plus importante collection des Musée et jardins botaniques cantonaux, ont été intégralement numérisés en sept semaines grâce à un système hollandais spécialement développé pour la numérisation des collections de plantes séchées.

Représentant la totalité des espèces décrites dans l'ouest de la Suisse, cet herbier digitalisé constitue une immense source de données, un instrument puissant pour la recherche scientifique, permettant de reconstruire rétrospectivement l'évolution de la biodiversité dans l'espace et dans le temps.

Soutien à des projets régionaux et supra-régionaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA), le Service des affaires culturelles a renouvelé deux conventions en faveur:

- de la compagnie de danse Linga avec les communes de Pully et Lausanne,
- de la Fondation romande pour le cinéma – Cinéforum avec la Ville de Lausanne.

Quatre nouvelles conventions ont été élaborées en 2018 en faveur:

- de la compagnie de théâtre 2B Company avec la Ville de Lausanne,
- de l'Opéra de Lausanne avec la Ville de Lausanne,
- du festival des arts vivants Le far° avec la Ville de Nyon et la Région de Nyon,
- du Théâtre de l'Oriental avec la Ville de Vevey.

Loi sur les écoles de musique

La mise en œuvre de la loi sur les écoles de musique (LEM) prévoyait une phase transitoire de six ans, soit jusqu'en 2018, permettant notamment aux professeurs de musique de faire reconnaître leurs diplômes ou valider leurs acquis pour pouvoir enseigner dans une école de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Durant cette période, le Service des affaires culturelles a été fortement mobilisé pour traiter environ 300 dossiers de professeurs qui ont fait cette

démarche.

Au terme de la période transitoire et selon les dispositions de la LEM, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un rapport sur la mise en œuvre de la LEM pour la période 2012-2018. Ce rapport est accompagné d'une évaluation préparée par la FEM, qui comporte également une série de recommandations visant à améliorer son fonctionnement et qui feront l'objet de discussions avec les collectivités publiques et les acteurs du dossier dans le courant de l'année 2019.

Groupes de prestations du SERAC

27.0 Administration

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui y sont rattachées (musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, financier et comptable, juridique, informatique et logistique
- Gestion des ressources humaines du service et de ses institutions
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil
- Gestion de la communication interne et externe du service

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Institutions du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais du subventionnement à la création artistique et à la diffusion, à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques d'encouragement à la culture
- Communication / coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions et organisation des Commissions d'experts

Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes ou les organismes culturels

- Achat d'œuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des projets et manifestations organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Détenteurs de patrimoine culturel mobilier ou immatériel
- Élèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

27.2 Gestion des institutions patrimoniales cantonales

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche sur l'exploitation culturelle des bâtiments 27.3

(<https://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2018/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-des-affaires-culturelles-serac/groupes-de-prestations-du-serac/#c2045031>).

Les institutions patrimoniales regroupent les musées cantonaux: beaux-arts, photographie (Élysée), zoologie, géologie, jardins botaniques, archéologie et histoire, site et musée romains d'Avenches, ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL). Le Musée cantonal des Beaux-Arts est une fondation de droit public.

Les musées cantonaux veillent à préserver, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier. Ils contribuent également à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La BCUL acquière et recueille, conserve et met à disposition du public des documents tels que manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels, électroniques et numériques.

Descriptif

Musées cantonaux

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation, préparation, restauration et documentation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études

- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Valorisation des collections par des expositions permanentes et temporaires, des animations et des actions de médiation culturelle, des manifestations ou des publications
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international
- Octroi de conseils à des fins de sauvegarde aux propriétaires de biens culturels mobiliers dans le cadre de l'inventaire.

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Acquisitions, recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCUL
- Constitution et gestion des collections de documents nécessaires à l'enseignement et à la recherche assurés à l'Université de Lausanne
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque, de la phonothèque, de la section des archives musicales, et des collections spéciales
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Assistance à la recherche documentaire, mise en valeur des collections par le biais d'expositions et d'actions de médiation culturelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Musées cantonaux

- État de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Propriétaires de biens culturels mobiliers inscrits à l'inventaire cantonal
- Écoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- La population lausannoise et vaudoise
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire

- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

27.3 Exploitation culturelle des bâtiments

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche sur la gestion des institutions patrimoniales cantonales 27.2. (<https://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2018/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-des-affaires-culturelles-serac/groupes-de-prestations-du-serac/#c2045028>)

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine, l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), les Site et musée romains d'Avenches, les Musée et jardins botaniques cantonaux, le Musée de l'Elysée, le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon, de la Collection d'estampes du Canton et du Fonds Pierre Decker (Musée Jenisch).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la collection Toms-Pauli et des collections cantonales d'estampes
- Suivi des décisions et du déroulement des travaux à la Cathédrale
- Participation aux commissions de la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Archives cantonales
- Personnel du Palais de Rumine
- Population vaudoise
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.4 Patrimoine mobilier et immatériel

Recensement du patrimoine culturel immatériel et mise à l'inventaire du patrimoine mobilier d'importance cantonale en main privée ; suivi de ces patrimoines par le biais de subventions et de conseils, de mesures conservatoires et d'un éventuel droit de préemption.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le patrimoine mobilier et immatériel
- Communication / collaboration avec les milieux concernés
- Recensement et inscription à l'inventaire des éléments du patrimoine mobilier et immatériel
- Commande d'expertises et d'analyses visant à déterminer la valeur, l'état de conservation et les mesures de restauration de biens culturels mobiliers
- Mise en œuvre de mesures conservatoires et du droit de préemption en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier
- Octroi de subventions et de conseils

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires et possesseurs d'un bien culturel mobilier
- Détenteurs d'éléments du patrimoine culturel immatériel
- Confédération, cantons, communes et associations de communes
- Institutions patrimoniales ou œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel
- Experts du patrimoine

27.5 Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture, ainsi que d'actions de médiation culturelle proposées par les institutions culturelles ou des artistes.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques d'accès à la culture
- Octroi de subventions et de conseils
- Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture
- Gestion du projet Passculture en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire
- Information sur les actions de médiation culturelle menées pour les scolaires sur l'ensemble du canton (newsletter)
- Coordination du réseau des médiateurs culturels cantonaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Enseignants et élèves (tous niveaux scolaires)

- Parents et enfants
- Public en général
- Médiateurs et médiatrices culturels des musées cantonaux

Sources d'informations complémentaires

- pages Internet du SERAC: www.vd.ch/serac (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/serac/>)
- pages thématiques: www.vd.ch/culture (<https://www.vd.ch/themes/culture/>)
- portail des musées cantonaux (<http://www.musees.vd.ch/musees-cantonaux/>)
- site de la Bibliothèque cantonale universitaire - Lausanne (<http://www.bcu-lausanne.ch/>)
- adresse mail: [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch) ([javascript:linkTo_UnCryptMailto\('qempxs.mrjs2wivegDzh2gl'\);](mailto:info.serac@vd.ch))

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Le rapport de M. Claude Rouiller suite à l'affaire X et le plan d'action du Conseil d'État
- La commission interdisciplinaire d'éthique et de protection (CIEP)
- Surveillance de l'accueil de mineurs
- Situations suivies par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)
- Nombre d'intervention socio-éducatives par ORPM

Le rapport de M. Claude Rouiller suite à l'affaire X et le plan d'action du Conseil d'État

A la suite de la procédure pénale qui a conduit, au printemps 2018, à la condamnation, en première instance, des époux X. (confirmée en seconde instance), le Conseil d'État a mandaté le professeur Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral, pour qu'il diligente une enquête administrative sur la prise en charge de cette famille par l'État de 2001 à 2015. Le Conseil d'État a pris acte des résultats de ses investigations. En décortiquant les actions socio-éducatives et les décisions judiciaires prises envers cette famille, l'expert a établi une série de manquements qui ont empêché de prévenir et de détecter la maltraitance et les abus commis sur les enfants. Le Conseil d'État a exprimé ses profonds regrets pour les défaillances constatées. Il a accepté toutes les recommandations de l'expert (26 recommandations), s'est engagé à les mettre en œuvre et a décidé d'un plan d'action dans ce sens, dont il attend un renforcement de la capacité de protection de l'enfance dans le canton.

La commission interdisciplinaire d'éthique et de protection (CIEP)

Des mesures d'organisation ont été prises au sein du SPJ pour pallier les déficiences de coordination, d'information et d'implication de la hiérarchie dans la gestion des cas complexes constatée dans le rapport Rouiller. Un lien hiérarchique direct entre le chef du SPJ et les chefs des offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) a été rétabli dès novembre 2018. Les ORPM ont désormais l'obligation de signaler à la direction du SPJ les cas réclamant une vigilance particulière. Une Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection (CIEP) a été créée afin d'évaluer les cas complexes, d'apporter un regard critique sur les mesures déjà prises, de proposer de nouvelles solutions et d'appuyer le chef du SPJ dans ses décisions. Composée d'experts dans les domaines socio-éducatif, médical, juridique et de l'évaluation des risques, elle est présidée par M. Jean Zermatten, qui a été

durant 25 ans président du Tribunal des mineurs du canton du Valais. La CIEP s'est constituée en novembre 2018 et donnera ses premiers avis en février 2019.

Surveillance de l'accueil de mineurs

En matière d'adoption nationale et internationale, 74 séances d'informations ont été données à des couples ou des personnes seules. 14 nouveaux dossiers de candidature à l'adoption nationale et internationale ont été reçus. Le nombre de nouvelles demandes d'adoption faites par les conjoints, les concubins et les partenaires enregistrés a été de 27. Dans le cadre de la procédure d'adoption, le nombre total de 42 enquêtes ont été effectuées, dont 23 pour l'adoption au niveau international, 9 pour l'adoption par les conjoints et 10 pour l'adoption par les partenaires enregistrés. Cela concerne 21 enfants pour la procédure d'adoption par leur beau-père, belle-mère, partenaire enregistrés ou concubins. Après l'arrivée chez leurs parents adoptifs, 15 enfants ont bénéficié d'un suivi.

Concernant les recherches d'origines émanant de la personne adoptée, 22 demandes ont été traitées et 14 nouvelles demandes ont été reçues. Depuis le 1er janvier 2018, la loi donne la possibilité aux parents biologiques d'avoir accès à des informations concernant l'enfant confié à l'adoption. Dans ce cadre, une demande de contact avec l'adopté provenant de ses parents biologiques a été enregistrée.

En matière d'accueil familial avec hébergement, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées, a recensé 369 familles d'accueil au bénéfice d'une autorisation générale ou nominale, dont 122 sont des familles dites élargies ayant un lien de parenté avec l'enfant accueilli. Les placements familiaux ont évalués 57 nouvelles familles sur l'année écoulée, soit 31 familles élargies et 26 familles d'accueil ordinaires.

Les colonies et camps de vacances avec hébergement ayant lieu sur le territoire du canton de Vaud sont soumis à autorisation dès que leur durée est supérieure à 7 jours. Le SPJ est compétent pour délivrer les autorisations d'organiser un camp. En 2017, 66 autorisations ont été délivrées. Il est à mentionner qu'en 2018 le SPJ a signé une convention de collaboration avec l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) dans un souci de simplification administrative dans le cadre de la délivrance d'une autorisation. Ainsi l'organisateur atteste la mise en sécurité des locaux en matière de prévention des incendies accueillants des colonies de vacances. En collaboration avec l'ECA, le SPJ a élaboré un kit "Colo sans accro" qui réunit les différents documents qui rappellent les rôles du propriétaire, de l'organisateur et des occupants et les principales consignes de prévention des incendies à appliquer.

Situations suivies par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)

Année	Dossiers suivis dans l'année	Dossiers ouverts dans l'année	Dossiers fermés dans l'année	Différence ouverts-fermés	Total dossiers actifs en fin d'année	Dossiers actifs en fin d'année par assistant social référent (ASPM)
2005	4942	1271	928	343	4014	73

2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6277	1616	1551	65	4726	67
2012	6390	1736	1706	30	4684	65
2013	6499	1865	1746	119	4753	66
2014	6593	1929	2006	-77	4587	61
2015	6613	2096	1861	235	4752	60
2016	6731	2120	2117	3	4614	59
2017	6784	2262	2077	185	4707	59
2018	6927	2242	1852	390	5075	64

En 2018, le nombre total d'enfants suivis a augmenté de 40% depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin) le 01.01.2005, sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril.

Nombre d'intervention socio-éducatives par ORPM

ORPM	Dossiers actifs à fin 2017	Dossiers ouverts en 2017	Dossiers fermés en 2017	Différence ouverts - fermés	Total des dossiers actifs par ass. soc. référent	% Dossiers actifs / population de 0 à 17 ans	SCRIS Population mineurs 0-17 ans 2016 par ORPM	Total dossiers suivis 2017
Ouest	715	367	280	87	64	1,9%	38'269	995
Nord	1146	610	556	54	64	3,1%	37'265	1702

Centre	2168	784	595	189	63	5,0%	43637	2763
Est	1046	481	421	60	64	2,9%	36242	1467
Total	5075	2242	1852	390	64	3,3%	15'5413	6927

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 279 nouveaux mandats d'évaluation, concernant 426 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites.

Enfin, le Pôle Finances et Administration (anciennement Unité logistique et finances) a assuré le suivi administratif et financier de 289 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, du Tribunal des mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SPJ

Sommaire des thèmes 18 du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

- Politique de l'enfance et de la jeunesse
- Les JOJ2020 dans les communes vaudoises
- Campagne «Parlons cash!»

Politique de l'enfance et de la jeunesse

L'année 2017 a été marquée par le "coup d'envoi" de la mise en œuvre de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ). En effet, suite à l'analyse des besoins des enfants et des jeunes, la validation des lignes directrices de la PEJ par le Conseil d'Etat et la constitution de la Commission de coordination qui réunit 19 services/offices et organes de l'Etat de Vaud dont la Commission de jeunes et l'Ordre judiciaire vaudois, les conditions nécessaires étaient réunies pour lancer les travaux en lien avec les missions de la Commission. Une 1ère journée de la Politique cantonale enfance et jeunesse, sur le thème "Réflexe participatif" et mettant en avant la place et le rôle des enfants dans les décisions qui les concernent, s'est tenu le 26 janvier 2018. Elle a réuni plus de 330 participants.

Les JOJ2020 dans les communes vaudoises

Le 1er mars 2018, près de 80 communes ont répondu à l'invitation du SPJ, du Centre vaudois d'aide à la jeunesse et de l'équipe de Lausanne2020. L'objectif de cette 6ème édition de la Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse (PICSAJ) était de présenter les JOJ2020 aux référents jeunesse dans les communes intéressées. Il s'agissait aussi de leur indiquer quelles aides méthodologiques et financières sont à leur disposition pour mettre en place des projets participatifs avec les enfants et les jeunes sur le thème du sport avant et pendant les JOJ2020. Les ateliers entre les participants ont permis de dégager des idées de projets à mener dans sa commune ou à l'échelle intercommunale.

Campagne «Parlons cash!»

Le 16 novembre 2018, le SPAS et le SPJ ont présenté conjointement le bilan des 10 ans d'actions menées dans le cadre du Programme cantonal de prévention du surendettement devant la presse et une centaine d'invités réunis à l'École technique – École des métiers – Lausanne (ETML) . Il a notamment été relevé que la permanence téléphonique gratuite et anonyme, qui est la porte d'entrée principale dans le dispositif cantonal de prévention, reçoit plus de 1'000 appels par année. On y accède à des conseils pratiques et individuels en matière de gestion de dettes, dispensés par des professionnels. Au besoin, les personnes qui appellent sont orientées vers les services à même de les aider. Par ailleurs, plus de 11'000 élèves du postobligatoire ont été sensibilisés à la problématique du surendettement et à la gestion de l'argent en général.

A cette même occasion, une nouvelle campagne intitulée «Parlons cash!» a aussi été dévoilée. Pour la première fois, une communication destinée spécifiquement aux jeunes (15-25 ans) a été conçue pour les amener à s'interroger sur leur rapport à l'argent au moyen de vidéos, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur divers supports. Enfin, de nouveaux projets ont été évoqués, en particulier dans l'école obligatoire, ainsi que des développements dans l'extrascolaire (communes, organisations de jeunesse, centres de loisirs) et dans les Hautes écoles.

Groupes de prestations du SPJ

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Pour appuyer les entités en charge de la mise en œuvre des missions de promotion, prévention, protection et surveillance; confiées au service, le Pôle finances et administration et l'Unité d'appui juridique; offrent des prestations de support et d'appui à la direction.

Descriptif

Pôle finances et administration

Le Pôle finances et administration (PFA) a la responsabilité du suivi des affaires budgétaire et du contrôle financier du service. Il a pour rôle de réguler les opérations en lien avec les secteurs de la comptabilité générale du service, de la contribution des parents aux frais de placement et du recouvrement de ladite contribution, de la gestion administrative du personnel (RH) et du support méthodologique, logistique et informatique.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de promotion et soutien aux activités de la jeunesse

(<https://www.vd.ch/themes/population/enfance-jeunesse-et-famille/promotion-et-soutien-aux-activites-de-jeunesse/>) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une Commission de jeunes (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-protection-de-la-jeunesse-spj/promotion-et-soutien-aux-activites-de-jeunesse/commission-de-jeunes/>), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une Chambre consultative de la jeunesse (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-protection-de-la-jeunesse-spj/promotion-et-soutien-aux-activites-de-jeunesse/chambre-consultative/>), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un Comité de préavis d'attribution des aides financières (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-protection-de-la-jeunesse-spj/promotion-et-soutien-aux-activites-de-jeunesse/comite-de-preavis/>) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

28.2 Prévention en matière socio-éducative

Descriptif

En référence à la loi sur la Protection des mineurs (http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5890&form_name=resultats.xsp&docType=loi&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true&num_cha=85&base=RSV), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- Petite enfance et soutien à la parentalité
- Jeunesse

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire en matière de soutien à la parentalité
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-protection-de-la-jeunesse-spj/orpm/>) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatif aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité appui juridique constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la

mission d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

Adoption

Les enquêtes en adoption sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service.

Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Depuis 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité a en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

Écoles privées avec internat

Depuis 2014, à la faveur d'une réorganisation interne, l'UPPEC a repris la surveillance des écoles privées avec internat .

Camps de vacances

Depuis 2014, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances sont assurées par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53
Fax: 021 316 53 31

E-mail: info.spj@vd.ch (`javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2wtnDzh2gl');`)

Site Internet: voir les pages consacrées
au Service de protection de la jeunesse: www.vd.ch/spj

(<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-protection-de-la-jeunesse-spj/>) et au thème «Enfance et jeunesse»: www.vd.ch/enfance-jeunesse
(<https://www.vd.ch/themes/population/enfance-jeunesse-et-famille/>).

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Événements particuliers et évolutions significatives

- A. Enseignement spécialisé
- B. Orientation scolaire et professionnelle
- C. Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

A. Enseignement spécialisé

Plan Autisme

Le service, en collaboration avec le DSAS (SSP-CHUV, Centre cantonal autisme) poursuit le déploiement du plan autisme dans le domaine de la pédagogie spécialisée par le biais d'un dispositif d'intervention précoce et une classe enfantine spécialisée dans la région centre du canton.

B. Orientation scolaire et professionnelle

Information

Développement d'animations dans le centre d'information des études et des professions (journée portes ouvertes, séances d'information pour des publics ciblés, parents, assistants sociaux, migrants...) et mise en ligne d'un schéma interactif de la formation élaboré en collaboration avec les nos partenaires du DFJC présents au salon des métiers, permettant aux citoyens de se retrouver dans les divers chemins de formation et de certification (LoPro art 3).

Gymnases

Refonte de la documentation à l'intention des élèves et projet, avec les gymnases, d'inclure les élèves

décrocheurs dans le dispositif de soutien T1.

Ecole obligatoire

Renforcement et redéploiement des prestations d'orientation en 10 et 11 VP, poursuite des actions liées à « l'Approche du Monde Professionnel », notamment par une modernisation des outils pédagogiques, dans les écoles (ateliers, conseils individuels, salon des métiers, nuit de l'apprentissage, info métiers) et création d'information spécifique pour les parents (votre rôle dans l'orientation de votre enfant, faire un stage, ...)

C. Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

Incivilité et harcèlement

Des journées de formation continue – organisées en collaboration avec la Haute école pédagogique (HEP) Vaud – ont été mises sur pied à l'attention des professionnel-le-s de la scolarité obligatoire, postobligatoire et de l'enseignement spécialisé, tout en continuant à donner une formation spécifique à plusieurs équipes et à appuyer les établissements dans la gestion des situations complexes. L'Unité PSPS a collaboré aux réflexions du département afin d'établir un bilan et définir la suite des actions de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves et identifier les besoins éventuels en formation et en ressources dans les établissements.

Projet SESAME

2/3 des établissements de la scolarité obligatoire ont bénéficié de formations ad hoc et d'une procédure-cadre pour l'orientation de ces situations. Le projet SESAME a démarré au sein des établissements de la scolarité postobligatoire qui ont été sollicité-e-s dans le but de mettre en lumière les pratiques existantes concernant les situations de suspicions d'abus sexuels et de maltraitance d'élèves.

Diversité

L'Unité PSPS a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des enseignant-e-s et d'accompagnement des projets au sein des établissements scolaires. De plus, une brochure d'information sur les familles homoparentales et transparentales (familles dites arc-en-ciel) a été adressée à l'ensemble des écoles obligatoires, postobligatoires et de l'enseignement spécialisé dans le but mieux faire connaître la réalité des enfants et parents et les changements liés à l'entrée en vigueur du nouveau droit de l'adoption.

Harcèlement sexuel

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'information sur le harcèlement sexuel auprès des apprenti-e-s portée par le DTE (via le BEFH) et le DJFC (par la DGEP et l'Unité PSPS), des demi-journées de sensibilisation ont été mises sur pied pour les professionnel-le-s rattaché-e-s aux écoles professionnelles, Un flyer d'information a été élaboré et distribué aux apprenti-e-s. De plus, un document présentant des outils pédagogiques, de sensibilisation et de prévention a été mis à disposition des écoles pour les appuyer dans la gestion de situations de harcèlement sexuel.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SESAF

- Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Concept 360°
- Orientation scolaire et professionnelle
- Unité Migration Accueil

Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Concept 360°

Suite à la mise en consultation de l'avant-projet de règlement d'application de la loi du 1er septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (RLPS) au printemps 2017, le DFJC a mandaté la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et le Service de protection de la jeunesse (SPJ) afin qu'ils élaborent un système global de soutien aux élèves à besoins spécifiques, à savoir ceux découlant aussi bien des domaines de la pédagogie régulière, de la pédagogie spécialisée, du socio-éducatif, de l'allophonie, que de celui de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (concept 360°). Dans un deuxième temps, les réflexions concernant les besoins spécifiques des établissements de la formation du secondaire II, écoles professionnelles, gymnases et école de la transition aboutiront à un concept 360 propre à cet ordre d'enseignement, ceci dans l'esprit de celui développé pour la scolarité obligatoire.

Orientation scolaire et professionnelle

2018 est l'année d'adoption de la nouvelle LoPro et de la diffusion par le SEFRI du document formation 2030. Ils impactent l'orientation notamment en mettant en avant le concept «d'orientation tout au long de la vie». Cette notion découle de la nouvelle économie 4.0 et implique la nécessité pour les personnes d'être capables d'évoluer dans leurs professions ou de modifier leur projet de base en fonction de leur réalité, de leur environnement personnel et économique. Pour accompagner les consultants dans ces démarches d'orientation ou de réorientation, l'OCOSP a entamé une réflexion de fond pour adapter ses pratiques notamment en mettant en place des formations, et en se dotant d'un répertoire d'outils de conseil adaptés à cette nouvelle donne. Par ailleurs, dans le cadre des groupes de travail dédiés à la promotion de l'apprentissage, comme au sein de la Délégation du Conseil d'État à la Transition 1 visant le soutien renforcé aux jeunes en difficultés lors de la transition 1, l'OCOSP a apporté son expertise concernant les questions d'orientation et d'information et a notamment proposé des

actions durant l'été en collaboration avec les entreprises visant à faciliter des engagements de «dernière minute».

Unité Migration Accueil

Le Conseil d'État a décidé la création de l'Unité Migration Accueil (UMA) au sein du SESAF. Appelée à se déployer en cours d'année 2019, cette unité s'est déjà activement impliquée dans les travaux conduits par le DEIS dans le cadre du projet «Agenda Intégration Suisse- AIS».

Ses priorités d'actions pour l'année 2019 se concentreront sur la généralisation d'une procédure de premier accueil de qualité pour tous les élèves migrant allophones de 4 à 20 ans, et sur l'appui aux établissements qui en font la demande dans le cadre de la mise en place d'une structure d'accueil ad hoc. De plus, l'UMA travaille sur les modalités d'identification de rupture dans les parcours de formation de la population des 15-20 ans, dans la perspective d'une meilleure anticipation et prévention. Ces actions doivent aboutir, si nécessaire, à réévaluer le projet de formation des jeunes afin de les conduire à une certification.

Par ailleurs, l'UMA prépare la mise en place de prestations mobiles et ponctuelles devant permettre aux établissements et professionnels en charge des élèves concernés de disposer d'un soutien et d'une aide ponctuelle et rapide pour faire face à des situations particulières.

Enfin, un axe de coordination avec tous les acteurs du domaine de la migration est développé afin de garantir les meilleures synergies dans les actions conduites par l'entier des professionnels engagés dans ce domaine, y compris en dehors des établissements de formation du DFJC.

Groupes de prestations du SESAF

29.0 Direction du service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJC, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf (<http://www.vd.ch/sesaf>)

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

- A.Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique

- L'aide à l'enseignant
- Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
- Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
- Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
- Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants: information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ: service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires: unités d'accueil pour écoliers ; apems...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page: www.vd.ch/oes

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et

professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Élaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires

- Élèves des établissements dépendant du DFJC, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, veuillez consulter la page: www.vd.ch/unite-psps

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page: www.vd.ch/ops (<http://www.vd.ch/ops>)

Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices:

- Office de l'Enseignement spécialisé: www.vd.ch/oes (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-lenseignement-specialise-et-de-lappui-a-la-formation-sesaf/oes/>)
- Office de Psychologie Scolaire: www.vd.ch/ops (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-lenseignement-specialise-et-de-lappui-a-la-formation-sesaf/ops/>)
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle: www.vd.ch/ocosp (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-lenseignement-specialise-et-de-lappui-a-la-formation-sesaf/ocosp/>)
- Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire: www.vd.ch/unite-psps (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-lenseignement-specialise-et-de-lappui-a-la-formation-sesaf/unite-psps/>)

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Rue Cité-Devant 11

1014 Lausanne

Tél. 021 316 5401

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site internet: www.vd.ch/sesaf (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-lenseignement-specialise-et-de-lappui-a-la-formation-sesaf/>)